



Système D'accréditation Des Organismes De Certification - Produits (CBAS-PROD)

Contexte

Le système d'accréditation des organismes de certification SADCAS - Produits (CBAS-Prod) a été créé en juin 2010. Le CBAS - Prod est exploité conformément à la norme ISO / CEI 17011 : Évaluation de la conformité - Exigences générales pour les organismes d'accréditation accréditant les organismes d'évaluation de la conformité.

Le besoin d'accréditation

Les organismes de certification fournissent des certificats de conformité aux organisations pour leurs systèmes de gestion, leurs produits et leur personnel. La certification de produits tiers est une exigence fréquemment spécifiée pour opérer sur le marché mondial. L'objectif général de la certification de produits, processus ou services est de donner à toutes les parties intéressées l'assurance qu'un produit, un processus ou un service satisfait aux exigences spécifiées. La valeur de la certification est le degré de confiance établi par une démonstration impartiale et compétente de l'accomplissement des exigences spécifiées par un tiers. L'ISO / CEI 17065 spécifie des exigences dont le respect vise à garantir que les organismes de certification mettent en œuvre des systèmes de certification de manière compétente, cohérente et impartiale, facilitant ainsi la reconnaissance de ces organismes et l'acceptation de produits, processus et services certifiés au niveau national. et une base internationale favorisant ainsi le commerce international. La présente Norme internationale peut être utilisée comme document de critères d'accréditation. L'accréditation, qui est une évaluation indépendante des organismes de certification des produits par rapport à l'ISO / CEI 17065 par un organisme faisant autorité, dans ce cas la SADCAS, confirme la compétence, la cohérence et l'impartialité de l'organisme de certification.

Partout dans le monde, de nombreux pays comptent désormais sur l'accréditation comme moyen d'évaluer de manière indépendante la compétence des organismes de certification. Avec le lancement des zones de libre-échange de la Communauté de développement de l'Afrique australe en 2008, l'accréditation est prête à jouer un rôle clé dans la facilitation des échanges.

Domaines de certification des produits accrédités par SADCAS

SADCAS accrédite actuellement des organismes de certification de

produits opérant dans les différents secteurs industriels, y compris ceux qui certifient GLOBALG.A.P. Systems et British Retail Consortium (BRC). SADCAS élargira sa portée pour CBAS - Prod au fur et à mesure des besoins.

Pourquoi utiliser un organisme de certification de produits accrédité ? Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles vous devriez utiliser les services d'un organisme de certification de produits accrédité.

- Ne pas risquez vos achats en éliminant les hypothèses sur le choix d'un organisme de certification. L'accréditation vous donne l'assurance que vous obtiendrez le service qui répond le mieux à vos besoins.
- Gagner de nouvelles affaires d'autant plus que l'utilisation de services accrédités d'évaluation de la conformité est de plus en plus une exigence dans les secteurs public et privé.
- Contrôle des coûts grâce au transfert de connaissances, car l'organisme de certification accrédité peut être une bonne source de conseils impartiaux.
- Faire preuve de diligence raisonnable en cas d'action en justice.
- Réduisez les formalités administratives et augmentez l'efficacité en réduisant la nécessité de réévaluer votre entreprise.
- Accédez au marché international. SADCAS CBAS - Prod est exploité conformément à la norme ISO / IEC 17011

Critères d'accréditation

Organismes de certification de produits cherchant à être accrédités par la SADCAS sur le CBAS - Les producteurs doivent se conformer à la norme ISO / IEC 17065 : Évaluation de la conformité - Exigences pour les organismes certifiant les produits, les processus et les services et la série IAF MD applicable.

Le processus d'accréditation

- Un organisme de certification de système de produits souhaitant être accrédité soumet directement à SADCAS SADCAS F 43 (e) dûment complété: Demande d'accréditation des organismes de certification pour les produits accompagnée du manuel qualité de l'organisme de certification, SADCAS F 43 (f) dûment complété: Demande de approbation du personnel, c'est-à-dire représentant désigné





dans le cas des organismes de certification des produits et SADCAS F 44: Accord d'accréditation SADCAS dûment complété et signé.

- A réception, SADCAS procède à un **contrôle d'exhaustivité des dossiers** de candidature.
- SADCAS fournit au demandeur un devis détaillé basé sur le champ d'application. Si cela est acceptable, le demandeur signe et retourne à SADCAS un devis dûment signé.
- SADCAS procède à un **examen de la documentation** du manuel qualité du demandeur et fournit un retour d'information au demandeur qui, en cas de non-conformité, met en place des mesures correctives. Si le manuel qualité répond à toutes les exigences de la norme, la demande passe à l'étape de l'évaluation.
- **Les pré-évaluations sont facultatives mais peuvent être obligatoires en fonction des conditions d'acceptation du régulateur, le cas échéant. La pré-évaluation est une visite sur place pour vérifier la préparation du demandeur à l'accréditation.**
- Une **première évaluation** de la compétence de l'organisme de certification est entreprise sur place avec une réunion d'ouverture, une évaluation qui implique la présence d'audits de certification et une réunion de clôture. Les résultats de l'évaluation sont enregistrés comme des non-conformités où l'organisme de certification doit prendre des mesures correctives.

Évaluateurs

Les évaluateurs sont des experts des secteurs public et privé ainsi que des institutions / associations techniques de la région de la SADC qui ont été formés, qualifiés et enregistrés comme évaluateurs par la SADCAS. Les évaluateurs formés et qualifiés par d'autres organismes d'accréditation et évalués pour leur compétence peuvent également entreprendre des évaluations au nom de la SADCAS. Une évaluation est effectuée par une équipe d'évaluation composée d'un évaluateur principal et d'au moins un évaluateur technique ayant une expertise dans la portée de l'évaluation. L'équipe d'évaluation fait des **recommandations pour l'accréditation**.

Certificat d'accréditation

La **décision d'accréditation** est prise par le Comité d'agrément d'accréditation sur la base principalement des informations recueillies lors d'une évaluation. Le certificat d'accréditation est valable 5 ans et renouvelé selon les termes et conditions du CBAS - Prod.

Évaluation et réévaluation périodiques sur place

Afin de maintenir l'accréditation, des **des évaluations périodiques** sont effectuées sur place. La première évaluation de surveillance est effectuée au plus tard 12 mois après l'accréditation, puis annuellement pendant tout le cycle d'accréditation de 5 ans.

Les réévaluations sont effectuées à la fin du cycle d'évaluation de 5 ans.

Appels

Les appels des organismes de certification des produits concernant une décision d'accréditation doivent être formulés par écrit et transmis au directeur général dans les 3 mois suivant la cause de l'appel. Les appels sont traités conformément à SADCAS AP 08: Procédure de traitement des commentaires des clients qui maintient l'indépendance et l'impartialité.

Réclamations

Les plaintes concernant les services, le personnel et les évaluateurs / experts SADCAS peuvent être reçues par tout membre du personnel qui doit remplir SADCAS F 85 et adresser la plainte à l'administrateur d'accréditation.

Frais d'accréditation

Les frais d'accréditation SADCAS sont contenus dans SADCAS AP 02: Frais de service SADCAS. Les frais qui y figurent sont des estimations. Des devis individuels sont fournis en fonction du champ d'application. Les frais d'accréditation SADCAS sont révisés chaque année.

Documents d'accréditation

Les documents d'accréditation SADCAS sont disponibles sur le site Web SADCAS www.sadcas.org

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Southern African Development Community Accreditation Service
Plot 50369, Unit 3A, Second Floor, Tholo Office Park, Fairgrounds
Private Bag 00320, Gaborone, Botswana,
Tel: +267 313 2909 / 313 2910 / 318 8644 / 318 8646
Mobile: +267 7125 0042, Fax: +267 313 2922
Email: info@sadcas.org
Website: www.sadcas.org

Donner confiance, assurer la compétence

